Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0240-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0240

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 octobre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , Mme JOUAN Sandrine , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE PESSOT Gaëtan , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. PENVEN Eddy , Mme DUVAL-BLAIZE Cécile (suppléante de M. PERREAU Frédéric), M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme CADIOU Gaby à M. LE MOULLEC Frédéric, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. LÉON Frédéric, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme GENÉTAY Stéphanie à M. CORDESSE Alain, Mme HARDY Anne à M. CAMBIER Bernard, M. LEON Erven à M. MARECHAL Guy, M. LIRZIN Yvon à M. EGAULT Gervais, Mme MACÉ Annie à M. CARRIOU Henri-Cédric, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. CANÉVET Fabien, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Décision Modificative 1_Enseignement de la Musique

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours du budget ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil communautaire, il s'avère nécessaire de procéder à

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0240-DE

des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative.

DM 1 - BUDGET ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE - EXERCICE 2026				
I/F	D/R	Chapitre	Nature	Total
Fonctionnement	Dépenses	012 - Charges de personnel	64111	40 000,00 €
		67 - Charges spécifiques	673	800,00 €
	Total Dépenses			40 800,00 €
	Recettes	013 - Atténuation de charges	6419	40 800,00 €
	Total Recettes			40 800,00 €

En dépenses de fonctionnement : +40 800 €
- Abondement des dépenses de personnel : +40 K€
- Ajustement des crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieur : +800 €

En recettes de fonctionnement : +40 800 €
- Réajustement des recettes concernant les remboursements d'indemnités journalières : + 40,8 K€

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'instruction comptable M57 ;

VU Les crédits ouverts aux Budgets Primitifs (BP) de Lannion-Trégor Communauté par délibération n° CC_2026_0028 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 ;

VU Les crédits modifiés par les Budgets Supplémentaires (BS) de Lannion-Trégor Communauté par délibération n° CC_2026_0167 du Conseil communautaire en date du 30 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0240-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 86 pour et 1 non votant)

DECIDE DE :

APPROUVER La décision modificative n°1 de 2026 du budget ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 06 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 06 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT